

Remarques générales	Commentaires	Propositions de modifications	Emetteur	élément final de réponse	Action
Structure du document		Les propositions ci-après ont principalement vocation à alimenter et "densifier" le chapitre 6.1 relatif à l' interopérabilité des services numériques éducatifs . L'interopérabilité entre services numériques éducatifs nécessite des exigences en matière de standardisation des formats de données, des modalités d'intégration et des modes de communication.	Education Nationale	Le chantier concernant le référentiel d'interopérabilité est mis en route en 2023. Un groupe de travail sera constitué afin d'intégrer les propositions.	A intégrer V ultérieure
Structure du document	De nombreuses parties sont incomplètes, imprécises et/ou imparfaitement définies	compléter les manques afin de pouvoir se prononcer en connaissance de cause	Filière industrielle	Comme indiqué lors de l'appel à commentaire, la doctrine est un document en co-construction destiné à évoluer annuellement jusqu'à sa version finale. Les acteurs du numérique pour l'éducation seront conviés à travailler à l'évolution du document.	
Structure du document	1. doctrine est trop large, exposition du fonctionnement des services est très intéressante mais peut-elle pas être reléguée en annexes (ainsi, la doctrine est plus facilement partageable et compréhensible par le maximum de personne)? étonnement car doctrine technique est sorte d'ensemble de règles (rappel des différents textes européens sur la donnée et de leur sens général) 2. étonnement car doctrine technique est sorte d'ensemble de règles (rappel des différents textes européens sur la donnée et de leur sens général). : la page 7 devrait être mise en premier.		Collectivité Territoriale	La structure du document doctrine a été entièrement revue afin d'offrir une meilleure lecture. Le contenu reste identique, mais une partie est déplacée en annexe.	
Structure du document	Document de 79 pages ... C'est long pour trouver l'essentiel	Un document synthétique de type flyer avec QR code (qui renvoie au document complet) est-il prévu ?	Education Nationale	La structure du document doctrine a été entièrement revue afin d'offrir une meilleure lecture.	
Structure du document	Comment répondre de manière agile à des questions précises des usagers. Par exemple à un parent d'élève qui a scolarisé ses enfants dans deux établissements différents : est-il prévu un seul portail d'entrée ? C'est un seul login et mdp pour se connecter aux deux ENT ?	FAQ en complément du document ?	Education Nationale	Le document doctrine sera un document public, cependant, cela reste un document destiné principalement aux porteurs de projets numériques. Il décrit une doctrine, un état et une description des services ; la feuille de route des services fait l'objet d'un autre document.	
Structure du document	De nombreux points sont encore manquants, incomplets ou imprécis.	compléter les manques afin d'avoir une vue la plus exhaustive et partagée sur ce document entre toutes les parties prenantes	Filière industrielle	Comme indiqué lors de l'appel à commentaire, la doctrine est un document en co-construction destiné à évoluer annuellement jusqu'à sa version finale. Les acteurs du numérique pour l'éducation seront conviés à travailler à l'évolution du document.	
Structure du document	Ce document traite indifféremment le Premier Degré et le Second degré. Cependant, ce sont deux entités bien distinctes, avec des fonctionnements totalement différents... Le Premier degré dispose de beaucoup moins de moyens (matériels, personnels, budgétaires etc.) et ne pas les dissocier va mener à des difficultés certaines sur le terrain pour la prise en compte et la mise en oeuvre de cette doctrine technique. Cette version de la doctrine comporte de très grandes parties uniquement destinées au 2nd degré, par conséquent imposer des éléments pour tout le monde y compris le 1er degré alors qu'il n'y a aucun usage qui le concerne ne peut que compliquer l'appropriation de cette doctrine sur le terrain.	Il m'apparaît indispensable de dissocier 1er et 2nd degré dans ce document en adaptant les propositions à la réalité du terrain et au fonctionnement des écoles du 1er degré en France... Cette version de la doctrine devrait dissocier les objectifs pour le 1er degré et les objectifs pour le second degré... Il devrait peut-être même y avoir, pour une meilleure compréhension, appropriation et mise en oeuvre, une doctrine 1er degré et une doctrine 2nd degré... Cela n'implique pas de tout refaire, bien au contraire, mais simplement d'ordonner les objectifs et les propositions afin de permettre aux différents échelons de mise en oeuvre une lecture facilitée, qui tienne toujours compte de l'expérience des utilisateurs... Par exemple, le portail Scolarité ne propose aucune démarche pour les parents d'élèves du 1er degré, alors pourquoi l'imposer dès le 1er degré et prendre le risque de dégrader l'expérience utilisateur ? Tout comme le SDET va subir un allègement pour une version adaptée au 1er degré, la doctrine doit prévoir un volet spécifique (et allégé) au 1er degré	Filière industrielle	La structure du document doctrine a été entièrement revue afin d'offrir une meilleure lecture, notamment en faisant passer une partie des éléments en annexe. Les parties concernant le 1er et le 2nd degré sont mieux identifiées. L'allègement du SDET est globale et vise à faciliter sa lecture ; notamment en identifiant correctement ce qui relève du 1er et du 2nd degré. Une version spécifique pour le 1er degré n'est pas prévue. Le portail Scolarité Service comporte bien des éléments concernant le 1er degré (https://www.education.gouv.fr/le-portail-scolarite-services-326158)	

Structure du document			Filière industrielle	Comme indiqué lors de l'appel à commentaire, la doctrine est un document en co-construction destiné à évoluer annuellement jusqu'à sa version finale. Les acteurs du numérique pour l'éducation seront conviés à travailler à l'évolution du document.	
	De nombreux points ne sont pas encore développés et il est donc difficile de se positionner de façon claire et exhaustive.				
Structure du document		il serait nécessaire d'étendre la doctrine à tous les périmètres de production et de développement de services IT	Education Nationale	Le commentaire est pris en compte dans la feuille de route du chantier	A intégrer V ultérieure
Structure du document		décrite des attributs qualitatifs vers lesquels l'usage des techs se veut aller (avec des mots tels que la confiance, le respect de la vie privée, le respect de la déconnexion, la participation active, la légitimité des actions informatisées, la cohérence de la démarche d'apprentissage entre les divers media, la compétence et le rôle assumé de chaque acteur...). Certains ingrédients (par ex BYOD) sont cités dans le glossaire mais ne sont pas mentionnés dans le texte; c'est un criant manque!	Filière industrielle	Le besoin d'une vision à moyen terme es pris en compte. La trajectoire des services fera l'objet d'un document feuille de route spécifique. Cette première version du document est une initialisation du travail. Le document est destiné à évoluer et à se compléter au fur et à mesure des versions.	A intégrer V ultérieure
Structure du document	Le chapitrage est clair. L'organisation est lisible. Les trois axes de l'approche de présentation des services numériques éducatifs : doctrine, description et trajectoire permet un repérage aisé dans le document.		Filière industrielle	La structure du document doctrine a été entièrement revue afin d'offrir une meilleure lecture. Le contenu reste identique, mais une partie est déplacée en annexe.	
Standardisation des interfaces	Des standards (LTI, H5P, xAPI) sont cités en page 61 dans le paragraphe relatif aux exigences d'interopérabilité pour les solutions et ressources numériques éducatives.	La standardisation des formats de données et des protocoles d'échanges doit être clarifiée dans le domaine de l'éducation. À ce titre, la doctrine technique gagnerait à indiquer pour chacun des registres (formats d'échange, traces d'apprentissage, intégration d'applications, évaluation, empaquetage de parcours pédagogiques, accréditation et compétences, emploi du temps, interopérabilité sémantique) si des standards internationaux ou des normes vont ou non être préconisés voire imposés et à quelle échéance. L'objectif est évidemment de tendre vers une standardisation accrue des interfaces des solutions avec leur écosystème. Cf. lien avec la démarche d'opposabilité. NB : en matière d'évaluation, la DEPP s'appuie déjà sur le standard Question & Test Interoperability® (QTI®). https://www.accelerate.taotesting.com/white-paper-the-practical-guide-to-successful-large-scale-online-assessment	Education Nationale	Le chantier concernant le référentiel d'interopérabilité est mis en route en 2023. Un groupe de travail sera constitué afin d'intégrer les propositions.	A intégrer V ultérieure
Périmètre Doctrine	Il me semble que pour la mise en place de cette doctrine dans les établissements scolaires privés sous contrat, il serait souhaitable de se coordonner avec les instances de ces établissements (Secrétariat général de l'enseignement catholique) afin qu'en tant qu'éditeur nous puissions répondre à leurs besoins.		Filière industrielle	Des échanges spécifiques à la doctrine ont été réalisés avec les instances représentatives des établissements privés sous contrat. De façon récurrente, le ministère se coordonne avec ces instances pour assurer la concertation.	Information à faire circuler
Périmètre Doctrine	Il est fondamental de préciser, à chaque endroit contraignant, que la contrainte s'applique uniformément aux acteurs privés et publics, ministère compris.		Filière industrielle	La doctrine s'applique à tous comme cela est précisé dans le paragraphe 1.1.4. Le préciser à chaque contrainte alourdirait inutilement le document.	
Préambule	Interopérabilité : c'est la cheville ouvrière du document. Compte-tenu de la masse de services/ressources que devra proposer la plate-forme et par conséquent du nombre d'intervenants impliqués, l'interopérabilité est absolument cruciale. Un service non interopérable se retrouvera de facto exclu par défaut. Il faudra clarifier les coûts/délais de mise en œuvre et leur prise en charge.		Filière industrielle	Le chantier concernant le référentiel d'interopérabilité est mis en route en 2023. L'interopérabilité est un élément central pour la doctrine technique	A intégrer V ultérieure
Portabilité et reprise des données	La question de l'interopérabilité se pose notamment en termes de portabilité des données entre solutions et au sein d'une même solution. La portabilité des données est brièvement citée en page 30 et 37.	La doctrine technique gagnerait à proposer des éléments d'exigence permettant d'améliorer la portabilité et la reprise de l'ensemble des données. Cf. lien avec la démarche d'opposabilité.	Education Nationale	Le chantier concernant le référentiel d'interopérabilité est mis en route en 2023. Un groupe de travail sera constitué afin d'intégrer les propositions.	A intégrer V ultérieure
Imprécision des échéanciers et des coûts	Le document ne propose pas de chiffrage des coûts d'interopérabilité et n'indique pas qui en aura la charge	donner des éléments précis de calendrier, de périmètre et d'estimation de coût pour chaque étape envisagée	Filière industrielle	Il n'y a pas de soutien prévu pour la filière.	

Imprécision des échéanciers et des coûts	Le document propose peu de calendriers, de chiffrage des coûts notamment au sujet de l'interopérabilité, et qui en aura la charge.	Préciser ces éléments indispensables pour embarquer l'ensemble des parties prenantes.	Filière industrielle	Il n'y a pas de soutien prévu pour la filière. Les industriels sont associés à la démarche en fonction de l'avancement des différents chantiers, en plus des comités de concertation organisés régulièrement. Le délais de mise en conformité sera définie dans le cadre de la démarche d'opposabilité.	
Forme du document	"Education nationale" écrit certaine fois avec "é" minuscule et d'autres avec majuscule.	Mise en cohérence.	Education Nationale	Harmonisation effectuée	
Forme du document	P7 texte en bleu ?	A rédiger en noir	Education Nationale	Paragraphe passé en noir	
Forme du document	Une alternative accessible, notamment pour les figures, devrait être proposée lors des prochaines phases de consultations		Education Nationale	Ce commentaire est pris en compte et sera mis en oeuvre au plus vite.	à intégrer V2
Forme du document	Plusieurs sections contiennent des spécifications actuelles et concrètes: le nom de logiciels en usage actuellement ou même des copies d'écran. Ce document a vocation de contenir des lignes directrices qui sont détachées de telles mesure concrètes. Plusieurs services de l'état sont cités non-seulement par nom, mais aussi par les détails techniques, jusqu'au point de détailler les fonctions du BBB offert. Ceci est en contraste fort avec la plupart des sections qui décrivent les grands axes et, abstraitement, comme s'organise l'information.	Ces sections doivent être rendues abstraites et génériques. Sans quoi le texte sera obsolète avant même d'être terminé.	Filière industrielle	Ce commentaire est pris en compte. Une révision de la structure et du niveau d'information est faite sur l'ensemble du document.	A intégrer V1
Fuille de route pour l'import/export de données	Différents aspects de temporalité sont à prendre en compte (cadencement des marchés, soutenabilité technique des éditeurs, coûts engendrés au cours du temps, gestion du changement...).	Une interopérabilité totale entre services numériques éducatifs ne pourra être atteinte que si toutes les interfaces ainsi que tous les formats et modèles de données sont standardisés . En attendant de pouvoir atteindre cette cible exigeante, des solutions pragmatiques permettraient de répondre aux besoins et pourraient être mises en place dans les meilleurs délais. En matière de trajectoire, est-on censé passer par une première phase d'import/export dans un format ouvert structuré et documenté pour tout d'abord certains services à forte valeur d'usage puis pour les autres services ? Ensuite par une seconde phase d'import/export dans un format pivot ou standard ?	Education Nationale	Le chantier concernant le référentiel d'interopérabilité est mis en route en 2023. Un groupe de travail sera constitué afin d'intégrer les propositions.	A intégrer V ultérieure
Couverture fonctionnelle	2- Le positionnement du cahier de textes au sein de la pédagogie et non de la vie scolaire. Cette remarque concerne autant la doctrine que le SDET mais, comme nous en avons parlé avec Philippe, il me semble qu'il y a toujours eu une forme d'erreur de positionnement de cet outil, fondamentalement celui de l'enseignant, au milieu d'outils de vie scolaire qui sont surtout ceux de l'équipe de direction. Il nous paraît très important que le cahier de textes suive une UX similaire aux autres outils de production pédagogique, qu'il soit au même endroit que les autres échanges pédagogiques, que les productions des enseignants ou de élèves, et que ce travail soit décorrélaté des notes ou des absences dont est de plus en plus soulignée la trop grande prévalence dans le quotidien des élèves. Ce repositionnement n'aurait en soi pas d'impact pour le ministère, mais clarifierait le périmètre de chaque outil de l'école, et renforcerait sa présence au sein des ENT qui sont au cœur du quotidien des élèves et des parents.		Filière industrielle	Ce commentaire est pris en compte. L'arrêté du 9 septembre 2010 met bien le cahier de texte du côté du pédagogique : https://www.education.gouv.fr/bo/2010/32/mene1020076c.htm	
Continuité pédagogique	La question de l'interopérabilité se pose notamment en termes de continuité pédagogique au sein du cycle 3 et entre enseignement scolaire et supérieur.	Le sujet spécifique de la continuité pédagogique gagnerait à être détaillé en ce qui concerne notamment le mode d'exposition des services de travail collaboratif de solutions différentes. Quel niveau de standardisation pour exposer les services en question : natif ? LTI ? API ? autre ?	Education Nationale	Cf. première réponse	A intégrer V ultérieure
Contenus	A ce stade, le document ne couvre pas les services destinés aux enseignants et à la gestion de leurs carrières en particulier (obsolescence de iprof eu égard aux évolutions technologiques)		Elea	Effectivement, à ce stade, le document ne couvre que le numérique pédagogique et non le versant administratif	
Communs numériques	1- La question des échanges et de la collaboration entre enseignants et l'exemple d'Elea. Le fait que beaucoup d'académies aient déployé des instances Moodle qui rencontrent un public, généralement d'enseignants déjà très avertis, conduit le ministère à poser la question des échanges de cours Moodle, de la collaboration entre enseignants etc., de manière décloisonnée trans-académies. Nous souscrivons résolument à cette ambition, néanmoins il ne me paraît pas nécessaire de centraliser le service, mais plutôt d'offrir la "place de marché pédagogique" qui stimule et facilite ce type d'échange. C'est ce que nous avons fait avec La Bibliothèque, qui permet à chacun des 330.000 enseignants qui accèdent à nos plateformes de publier des activités pédagogiques, de les récupérer, de les modifier et de les remobiliser dans leur environnement, et d'échanger avec les enseignants auteurs ou les autres enseignants intéressés.		Filière industrielle	La stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027 pose Elea, fondée sur Moodle, comme un commun numérique. La plateforme sera accessible quel que soit l'ENT choisi par la collectivité et les ressources seront partagées sous licence libre.	
Autre	Il pourrait être utile de s'appuyer sur les termes et définitions contenus dans la norme ISO/IEC 2382-36:2019 Information technology — Vocabulary — Part 36: Learning, education and training. Cette norme pivot est librement accessible en raison de sa finalité terminologique. Lien : https://standards.iso.org/ittf/PubliclyAvailableStandards/c066692_ISO_IEC_2382-36_2019(B).zip		Education Nationale	Le chantier concernant le référentiel d'interopérabilité est mis en route en 2023. Il traitera, entre autre, des normes et standards. Un groupe de travail sera constitué afin d'intégrer les propositions.	

Autre	De nombreux paragraphes font références à des documents ou paragraphes non renseignés. Il est donc impossible de se prononcer globalement sur ce document.		Filière industrielle	La doctrine est un document évolutif qui connaîtra des évolutions annuelles jusqu'à sa version finale. Il était bien spécifié que l'appel à commentaires ne portait que sur les parties déjà existantes.	
Autre	L'April est satisfaite de voir des logiciels libres mis en avant, comme BigBlueButton, Moodle, ainsi que ceux proposés sur le site apps.education.fr et salue le travail effectué ainsi que la mise à disposition de cette proposition de texte. Cela dénote une réelle volonté de bien faire les choses et c'est très encourageant pour la suite... Cette doctrine pourrait invalider l'utilisation de nombreux logiciels ou services privés déjà mis en place comme Pronote qui n'est pas accessible ou l'utilisation de ceux ne respectant pas le RGPD. Certains sujets chers à l'April et apparaissant dans le sommaire ne sont malheureusement pas définis dans la doctrine comme les équipements mobiles ou les données et systèmes d'informations. Il faudra donc rester (sur sa faim) vigilant sur les prochaines versions du texte. Dans les commentaires moins positifs remontés par l'association il manque entr'autre: - le rappel des licences libres et des standards ouverts - la mention du référentiel RGENS https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/publications/referentiel-general-ecoconception/ - la priorité aux logiciels et aux ressources numériques libres - l'utilisation des formats ouverts - le respect et la formation au RGPD		Autre partenaire	Le commentaire est pris en compte et l'information est diffusée aux équipes traitant les différents sujets mentionnés. La doctrine est un document évolutif qui connaîtra des évolutions annuelles jusqu'à sa version finale. Les sujets annoncés et non encore traités le seront dans les versions ultérieures. Concernant les licences, la notion de licence libre a été introduite et celle de standards ouverts le sera dans le référentiel d'interopérabilité. Le RGENS n'était pas encore paru au moment de la sortie du document d'appel à commentaires. Il est désormais inscrit dans la doctrine tout comme les autres référentiels généraux (RGI, RGPD, RGAA, etc.)	A intégrer V ultérieure
Autre	Le document propose un cadre "technique" dans lequel souhaite s'inscrire le MEN. Il serait nécessaire d'avoir également un document/cadre plus stratégique qui détaille la vision, les ambitions du MEN dans les années qui viennent. Ces 2 documents pourraient alors s'articuler avantageusement et permettrait aux acteurs de comprendre, à partir d'une vision stratégique, la déclinaison technique souhaitée. Cela permettrait à l'ensemble des acteurs de la filière d'anticiper et préparer correctement ces demandes.	Ajouter un document qui détaille la vision, les ambitions du MEN en matière de numérique éducatif, la place des acteurs ainsi que les principaux projets portés, et les moyens engagés.	Filière industrielle	La stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027 est désormais parue (janvier 2023)	
Autre	Nous notons que la composante écologique est peu mentionnée dans ce document.		Filière industrielle	Le RGENS n'était pas encore paru au moment de la sortie du document d'appel à commentaires. Il est désormais inscrit dans la doctrine tout comme les autres référentiels généraux (RGI, RGPD, RGAA, etc.)	
Autre	En page 9, concernant la possible exclusion de toute solution non respectueuse des règles édictées, notamment en matière d'éthique et de protection des données	Prévoir un cadre, une procédure qui permette à la fois de clarifier toute décision et de la justifier mais également à la solution d'avoir un cadre pour répondre, prendre en compte, échanger, bref prévoir tout le process qui pourrait aller jusqu'à cette exclusion, afin d'avoir un cadre légal défini et clair pour tous les acteurs	Filière industrielle	Le document décrit une doctrine, un état et une description des services ; il permet donc de se positionner par rapport aux règles. Certaines parties ont vocation à être rendues opposables afin de donner un cadre légal clair à tous les acteurs. La feuille de route des services fait l'objet d'un autre document. Elle permet de préciser les échéances.	
Autre	Il est très dommage que de nombreuses parties ne soient pas complétées car en cours de construction. Difficile dès lors de se positionner sur une doctrine incomplète et de bien appréhender les éléments, dans la mesure où il manque la vision globale. C'est le cas du 5. et de pas mal de sujets en 6, par exemple.		Filière industrielle	La doctrine est un document évolutif qui connaîtra des évolutions annuelles jusqu'à sa version finale. Il était bien spécifié que l'appel à commentaires ne portait que sur les parties déjà existantes. Les industriels sont associés à la démarche en fonction de l'avancement des différents chantiers, en plus des comités de concertation organisés régulièrement.	
Autre	En complément de l'envoi d'un document plus détaillé ci-dessous par Serge, nous tenons à vous remercier pour cette démarche d'échange. Nous adhérons aux attendus présidant à son lancement, en particulier les enjeux de sécurité, souveraineté, éthique, interopérabilité... et d'expérience améliorée pour les enseignants. Il nous semble précieux pour les acteurs de l'éducation comme pour ceux de l'EdTech, de disposer de cadres clairs et de socles (à l'instar d'Educonnect, exemple de service où l'Etat joue pleinement son rôle). Comme indiqué sur les points détaillés, nous nous inquiétons cependant de la nature de certains services envisagés au chapitre 3 par le Ministère en tant que communs de l'Etat, faisant du ministère un opérateur de plateforme pédagogique ou d'éditeur de parcours, susceptible d'entrer en collision avec des services constitutifs d'offres EdTech. L'institution pourrait ainsi devoir investir (qui dit libre ne dit pas gratuit) pour développer des communs sur des outils susceptibles d'être redondant avec des services déjà proposés par la filière. Le ministère risquerait de privilégier ses propres solutions par rapport à celles de la filière, voire de se retrouver en situation de monopole sur des services "non socles". Il serait donc important que la doctrine précise les rôles respectifs alloués à l'Etat, à ses opérateurs et aux acteurs privés Edtech éditeurs de ressources numériques. D'autant que d'autres questions de visibilité se posent : les solutions TNE sont en plein lancement en 2023, quelle place au sein des dispositifs envisagés ? Quelle pérennisation de ces offres dans l'écosystème ? Quelle projection et articulations envisager ? L'anticipation (expressions de besoins, qui fait quoi au niveau des solutions, dans quel cadre, qui finance quoi, combien, quand) est importante pour permettre à la filière de se projeter et de répondre au mieux aux besoins du terrain... et de l'institution. Nous nous réjouissons de l'échange constructif qui a mené vers un meilleur équilibre matériel/ressources numériques /formations, et vers le retour du compte ressources (belle nouvelle de la semaine). Nous nous tenons bien sûr à votre disposition pour poursuivre l'échange !		Filière industrielle	La réception positive du document par Tralalere est noté et l'information sera diffusée aux équipes qui en ont la charge. La mise à disposition d'une plateforme de conception de parcours d'apprentissage (ELEA) comme commun numérique vise à permettre aux enseignants créateurs de parcours de disposer d'une plateforme pérenne et permettant le partage des parcours sous licence libre à l'échelle nationale indépendamment des projets territoriaux de services numériques éducatifs.	

Autre	La dimension environnementale de ce projet n'est pas abordée : assurer dès la conception la soutenabilité écologique de ce qui est envisagé.		Filière industrielle	Le RGEN n'était pas encore paru au moment de la sortie du document d'appel à commentaires. Il est désormais inscrit dans la doctrine tout comme les sont déjà les autres référentiels généraux (RGI, RGP, RGAA, etc.)	
Autre	Le document pose les bases d'un écosystème d'interopérabilité dans le numérique éducatif. A la lecture, la version actuelle rassemble une liste des dispositifs actuels et une idée d'évolution de certains d'autres, il manque d'une vision claire et de la trajectoire pour y parvenir.	Faire une doctrine numérique en partant de la vision et en laissant de côté l'existant, définir la trajectoire pour y parvenir et en dernier présenter les évolutions de l'existant pour répondre à la vision et la trajectoire.	Filière industrielle	Le chantier concernant le référentiel d'interopérabilité est mis en route en 2023.	
Autre	Les mines de traces sont promises dans la grande architecture... super! Après... c'est comme si elles ne concernaient personnes (en plus de la section qui est vide).	La production de traces et leur échangeabilité doit être mentionnée (au moins "sont à l'étude") pour chaque type de service!	Filière industrielle	La doctrine est un document évolutif. Le sujet de la production de traces et de leur échangeabilité fera l'objet d'une version ultérieure.	
Autre	L'aspect "accessibilité" n'est mentionné que dans la partie citoyenneté.		Filière industrielle	L'accessibilité des services numériques éducatifs est citée dans le chapitre 6.3 Citoyenneté. Ce chapitre mentionne aussi la nécessité de conformité au RGAA.	
Autre					
5. DONNEES ET SYSTEME D'INFORMATION (SI) D'EDUCATION	p55/79 chapitre important, contribution à suivre dans prochaine version de la doctrine		Filière industrielle	Ce chapitre est effectivement un chapitre important. Les travaux concernant son écriture commencent en 2023.	
5. DONNEES ET SYSTEME D'INFORMATION (SI) D'EDUCATION	L'April reste dans l'expectative et a hâte d'avoir plus d'informations...		Autre partenaire	Ce chapitre est un chapitre important. Les travaux concernant son écriture commencent en 2023.	
3.1.3. Projets territoriaux d'équipements mobiles (à venir)	L'April considère ce sujet comme très important et sensible, elle restera vigilante quant aux choix préconisés dans les versions futures de la doctrine.		Autre partenaire	Les travaux concernant ce chapitre sont à venir. La doctrine fait pour l'instant référence à CARMO (https://eduscol.education.fr/1087/cadre-de-reference-car-mo-version-30). D'autre part, il est à noter l'existence des documents du socle d'équipement : https://eduscol.education.fr/1066/socles-d-equipement-numerique-definis-en-comite-des-partenaires	
Autre	Rappel des 6 principes du code de l'éducation qui devraient être déclinés pour le numérique éducatif : - Gratuité pour les usagers - Egalité territoriale, et lutte contre les inégalités - Communs / interopérabilité / promotion open-source - Liberté pédagogique et laisser la scénarisation pédagogique aux enseignants (ne pas déporter sur les outils, pas d'obligation à utiliser non plus) - Respect des contraintes environnementales - Respect de la vie privée et protection des données personnelles La lecture de la doctrine technique ne fournit pas de garantie pour les points 2, 4 et 6. Crainte d'une logique marchande pour créer un lien direct entre fournisseurs de service et usagers.		Autre partenaire	Ces éléments ont été ajoutés, quand ils manquaient, dans les premiers paragraphes du document	
Autre	- Mécontentement sur la consultation tardive (fin d'appel à commentaires la semaine prochaine) - Inquiétude du SE-UNSA sur les règles qui contraignent l'autonomie et la liberté pédagogique.		Autre partenaire	La liberté pédagogique est décrite en plusieurs endroits du document. Les phases d'appel à commentaires seront communiquées plus largement à l'occasion des versions ultérieures	
Autre	A la lecture du document transmis plusieurs inquiétudes sont relevées : - Crainte d'un effet multiplication des outils, et du manque de protection des données - Aggravation de la fracture numérique (cf. p32 passage sur l'accès au dossier Bourses par le portail scolarité services) ? - Maintenance des services, avec mobilisation d'enseignants peu ou pas rémunérés pour cela - Empreinte écologique		Autre partenaire	Les points de vigilance relevant de la doctrine ont été intégrés (appuyer l'enjeu de protection des données, l'écoconception des services). Pour le reste, les réponses relèvent de la stratégie numérique	
Autre	- Souligne les fortes inégalités territoriales dans l'équipement des élèves pour l'accès aux services numériques - Manques dans le document sur ce sujet, ainsi que sur l'orientation ; développement attendu des outils d'aide à l'insertion professionnelle		Autre partenaire	Voir les orientations stratégiques	
Autre	- La prise en compte du code de l'éducation, l'appui sur le service public du numérique éducatif sont des éléments positifs - Domage que ce soit simplement un document « technique » - Inquiétudes relatives à la fracture numérique, - Besoin de développer des ressources type Lumni et des communs pédagogiques - Est-il possible de mettre en place des GT avec les organisations ?		Autre partenaire	Les travaux d'évolution de la doctrine technique pourront faire l'objet de communication régulières auprès des organisations.	
Autre	- UX sur iprof : à revoir - Quelle interopérabilité pour les outils isidoc, CMB des Profs doc ? - Le rôle de responsable d'affectation GAR donne une charge importante, sans contrepartie		Autre partenaire	Les irritants sont transmis aux projets concernés	

Autre	- Inquiétudes sur la protection des données personnelles et besoin d'outiller/simplifier le droit de rectification des données - Inégalités territoriales, y compris sur l'orientation entre les régions - Danger du tout numérique et besoin de préciser la possibilité de réaliser les démarches de façon numérique et non numérique - L'ENT est un outil précieux, en particulier pour la diffusion de l'information. Il faudrait renforcer le cadre permettant aux parents d'élèves d'utiliser certains services (notamment pour échanger des informations des fédérations)		Autre partenaire	des ajustements ont été faits dans les formulations pour répondre à ces remarques. Les besoins spécifiques aux Ent sont transmis à l'équipe projet	
Autre	- C'est une très bonne chose que cette mise en place d'une doctrine technique - Questions principales : o Quelle articulation avec la stratégie ? o Quels éléments de la doctrine seront opposables ? o S'il y a des éléments « interdits », ne faut-il pas les décrire ? (ex Gafam)		Autre partenaire	La doctrine est une déclinaison opérationnelle de la stratégie, pour les services numériques éducatifs. L'opposabilité n'est actuellement outillée que via les marchés publics des CT. Elle sera précisée dans les travaux à venir	
Autre	Rappelle les irritants principaux pour les Perdir : - La co-existence de plusieurs centaines d'applications pour l'activité des Perdir - Le manque de raccordement fibre des EPLE - La trop faible interopérabilité entre des applications de l'éducation nationale Suggestion d'intégration des outils d'élection dans les ENT		Autre partenaire	ces irritants sont pris en compte pour les évolutions attendues sur les cadres de référence et refontes applicatives	
Autre	- Approche générale manquante dans le document, pour faire apparaître par exemple la Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numérique, Pix +edu - Question d'une stratégie sur le numérique administratif et le numérique pédagogique - Dans le document doctrine technique, la liberté pédagogique doit apparaître plus clairement, ainsi que le libre choix d'utiliser le numérique - Il faudrait associer régulièrement le CSE aux travaux sur la doctrine et la stratégie		Autre partenaire	La référence à la charte a été ajoutée. Les références à la liberté pédagogique ont été multipliées dans le document. Les travaux d'évolution de la doctrine technique pourront faire l'objet de communication régulières auprès des organisations.	
Autre	rappel du rôle des DRANE pour l'élaboration des documents cadres et de la stratégie		Autre partenaire	DRANE et DRASI sont les réseaux sur lesquels l'accompagnement de la doctrine en académie s'appuiera	
Autre	la protection des données est fondamentale. Par ailleurs, les outils EN doivent être disponibles partout pour ne plus avoir à utiliser les GAFAM. Renforcer la place des parents, via les ENT notamment.		Autre partenaire	Ces attentes sont identifiées, et transmises aux projets	
Autre	il faudrait peut-être mettre en place un GT enseignants comme le GT OS Perdir		Autre partenaire	Cette attentes est bien notée	
Autre	comment recenser les besoins, pour l'expression des fonctions attendues ?		Autre partenaire	Des groupes de travail utilisateurs sont mis en place, en général en s'appuyant sur les réseaux académiques	
Autre	intérêt pour participer aux GT sur les ENT, la doctrine et différentes consultations		Autre partenaire	Cette attentes est bien notée	
Forme du document	Pourquoi pas Doctrine technique du numérique pour l'éducation ? Le « dans » entraîne de la confusion par rapport à toutes les autres dénominations déjà répandues.		Education Nationale	Modification effectuée sur l'ensemble du document	A intégrer V1
Forme du document	Pour améliorer la lisibilité et la compréhension du document, les éléments de doctrine gagneraient à être mis davantage en avant (avec des encarts par exemple) et synthétisés en début de document.		Education Nationale	Pris en compte	A intégrer V ultérieure
Structure du document	Remarque générale valable pour toutes les sections suivantes : je ne suis pas certain qu'il soit pertinent de mélanger des éléments de trajectoire dans une doctrine technique. La trajectoire relève plutôt de la feuille de route, elle-même déclinée de la stratégie. La doctrine technique, bien qu'évolutive, fournit le cadre de mise en œuvre.		Education Nationale	Proposition d'évolution du document dans sa forme.	A intégrer V1
Compétences État/collectivités	La place donnée aux collectivités, notamment et surtout dans le secondaire. Le « partage des eaux » proposé ne nous semble pas correspondre à la réalité quotidienne, telle qu'elle est vécue et partagée aujourd'hui dans les collèges et les lycées et du rôle croissant des collectivités territoriales dans plusieurs domaines, y compris celui du pédagogique. La nature et la complexité des interrelations, de plus en plus imbriquées entre services de l'Éducation nationale et services numériques des régions ou des départements, nécessitent selon nous d'associer beaucoup plus en amont les collectivités et de souligner la place qu'elles occupent désormais ;		Collectivité Territoriale	Les collectivités sont associées à la Doctrine technique, de plusieurs manières : - les comités de concertation dont font partie les associations de régions, départements et communes, - les groupes de travail spécifiques, - les évènements relatifs à la Doctrine, - les appels à commentaires...	
1er degré	Les spécificités liées au premier degré. Elles concernent les relations « administratives » (mairie et directeur), comme l'accès à certaines informations personnelles des élèves, dans le respect du RGPD, présents dans les écoles lors notamment des temps périscolaires ; Spécificités liées au Primaire Certaines particularités ne nous semblent pas abordées dans le document proposé, elles concernent notamment : • Le suivi administratif des familles et des élèves ; • L'accompagnement scolaire « hors école » ou « hors temps scolaire », avec la nécessité de permettre aux élèves, lors de leur temps de travail personnel, de pouvoir bénéficier d'un soutien permettant de lutter contre les inégalités culturelles et sociales, notamment pour compenser l'absence de conditions de travail satisfaisantes à domicile afin.		Collectivité Territoriale	La prise en compte de besoins spécifiques pour le 1D dans le document pourra être étudiée dans le cadre des travaux sur les versions ultérieures	

<p>Périscolaire</p>	<p>Suivi administratif des familles Il faut rappeler que les inscriptions scolaires s'effectuent en premier lieu dans les mairies, puis dans les écoles. Dans beaucoup de communes, les familles se trouvent dans l'obligation d'effectuer une double démarche : une à la Mairie, l'autre à l'école. Afin de faciliter le travail administratif des directeurs(rices), de réduire le risque d'erreur de saisie, de simplifier la tâche des familles, d'actualiser les données collectées, il peut être envisageable - du moins d'un point de vue technique - d'établir des procédures permettant de fluidifier et sécuriser les échanges de données entre Mairie et écoles, et ce bien entendu dans le respect des respectueuses des lois en vigueur. La majorité des enfants scolarisés bénéficient de prestations périscolaires (accueil, cantines ...) qui nécessitent parfois, en fonction d'aléas ou de situations individuelles, que les responsables des services correspondants accèdent à des données personnelles dites « sensibles » : indications médicales ou régimes alimentaires à suivre, personnes à contacter en situation d'urgence, éventuellement situations familiales particulières. Lors de l'élaboration de la de carte scolaire, il faut réussir à s'assurer que les données relatives au nombre d'élèves inscrits, que ce soit dans leur division ou leur école, soit identique entre l'administration de l'Éducation Nationale et celle de la collectivité. Aborder le « hors-école » De plus en plus de collectivités s'impliquent dans le soutien et l'accompagnement scolaire « hors école » ou « hors temps scolaire » afin de permettre à de jeunes scolarisés en difficulté, ne bénéficiant pas des meilleures conditions d'études, de réussir leur scolarité. Le continuum pédagogique numérique (hybridité de l'enseignement), le recours notamment au cloud nécessite d'organiser au mieux e de sécuriser pour prendre en compte la dimension extrascolaire.</p>		<p>Collectivité Territoriale</p>	<p>Les besoins liés au hors temps scolaire pourront donner lieu à des expressions de besoins spécifiques, afin de compléter les processus métier décrits dans cette première version. Les éléments relatifs au SI pour le suivi administratif sont à adresser par les projets applicatifs correspondant. Leur description dans la doctrine technique sera étudiée pour les versions ultérieures</p>	
<p>Interopérabilité</p>	<p>La nécessité d'approfondir la réflexion sur la structure et la nature des données comme de leurs usages éventuels actuels et futurs, afin de garantir la meilleure inter-opérabilité possible de la Data, qu'elle que soit la solution logicielle d'un prestataire, et d'assurer une bonne transmission entre école / collège / lycée afin de garantir le meilleur suivi ;</p>		<p>Collectivité Territoriale</p>	<p>Les chantiers visant la rédaction des trois référentiels annoncés débutent en 2023. Ces propositions sont transmises aux groupes de travail.</p>	
<p>Inclusion</p>	<p>L'impératif de bâtir une école inclusive s'adressant à tous les élèves, notamment celles et ceux porteurs d'un handicap, ce dont doit tenir compte cette doctrine technique au regard des spécificités des interfaces ou matériels périphériques à mettre en place ;</p>		<p>Collectivité Territoriale</p>		
<p>Sécurité</p>	<p>La robustesse et la résilience des services numériques face aux risques cyber, et l'obligation en ce domaine de mettre en place des dispositifs partagés afin de garantir la meilleure résilience des systèmes d'information et de sauvegarde des données ;</p>		<p>Collectivité Territoriale</p>	<p>L'ensemble des acteurs du numérique pour l'éducation seront associés au travail.</p>	